



Le Ouessant Bâtiment 3A  
9 rue Maurice Fabre  
35000 RENNES

## TRANSITIONS PRO BRETAGNE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE Cedex

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153

## TRANSITIONS PRO BRETAGNE

Siège social : 1 A Allée Ermengarde d'Anjou  
35000 RENNES  
Siret : 32880239200030

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'Administration,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale Interindustrielle Bretagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 11 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.5.2. « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC n°2018-06 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- **Dotations et subventions à recevoir :**

TRANSITIONS PRO BRETAGNE constate des produits à recevoir au titre des dotations et des subventions non encore reçues à la clôture de l'exercice, tel que décrits en note 2.1.5 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par TRANSITIONS PRO BRETAGNE pour identifier les produits concernés et vérifier leur correcte prise en charge dans les comptes au titre de l'exercice.

- **Charges à payer sur les engagements de formation :**

TRANSITIONS PRO BRETAGNE comptabilise des charges à payer sur engagements de formation pour couvrir les engagements autorisés tel que décrits en note 2.2.4. de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par TRANSITIONS PRO BRETAGNE pour identifier les charges concernées et procéder à leur estimation et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport d'activité et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité arrêté par le bureau le 11 mai 2021 et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente du Conseil d'Administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Rennes, le 17 mai 2021



Ludovic Sevestre

## BILAN GLOBAL AU 31 décembre 2020

ACTIF	2020		2019		PASSIF	2020	2019
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	51 282	50 907	375	1 021	Report à nouveau	14 500 146	11 923 258
Immobilisations corporelles	1 978 519	1 176 293	802 225	863 712	Résultat de l'exercice	-5 175 121	2 576 889
Immobilisations financières	200 220		200 220	212 868	Subventions d'investissement	3 720	4 543
					Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 230 021</b>	<b>1 227 201</b>	<b>1 002 821</b>	<b>1 077 601</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>9 328 745</b>	<b>14 504 689</b>
					<b>PROVISIONS</b>		
					Engagements de financement de formation		
					Charges de formation		
					Autres	802 685	1 281 068
					<b>TOTAL II</b>	<b>802 685</b>	<b>1 281 068</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France COMPETENCES	2 392 239		2 392 239	3 372 897	Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	3 367 500		3 367 500	3 369 996	Charges à payer pour engagements de financement de formation	16 481 973	16 945 638
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs	59 573	125 503
Autres créances	28 768		28 768	192 445	Dettes fiscales & sociales	284 147	484 887
Valeurs mobilières de placement	19 991 117		19 991 117	25 198 818	Autres dettes	9 652	21 245
Disponibilités	163 002		163 002	126 360	Fonds réservés remboursables		
Comptes de liaison Moyens communs				2 368 157	Comptes de liaison Moyens communs		2 368 157
Comptes de liaison Entre dispositifs	3 799 736		3 799 736	14 409 021	Comptes de liaison Entre dispositifs	3 799 737	14 409 021
Charges constatées d'avance	21 330		21 330	24 914	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>29 763 692</b>		<b>29 763 692</b>	<b>49 062 607</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>20 635 083</b>	<b>34 354 451</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>31 993 713</b>	<b>1 227 201</b>	<b>30 766 513</b>	<b>50 140 208</b>	<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III)</b>	<b>30 766 513</b>	<b>50 140 208</b>

SECTION PTP  
 Bilan au 31 décembre 2020 avant affectation

ACTIF	2020		2019		PASSIF	2020	2019
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	51 282	-50 907	375	1 021	Report à nouveau	3 016 861	
Immobilisations corporelles	1 978 519	-1 176 293	802 225	863 712	Résultat de l'exercice	1 650 054	3 016 861
Immobilisations financières	200 220		200 220	212 868	Subventions d'investissement	3 720	4 543
					Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>2 230 021</b>	<b>-1 227 201</b>	<b>1 002 821</b>	<b>1 077 601</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>4 670 634</b>	<b>3 021 403</b>
					<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
					Engagements de financement de formation		
					Charges de formation		
					Autres	392 490	1 281 068
<b>TOTAL I</b>	<b>2 230 021</b>	<b>-1 227 201</b>	<b>1 002 821</b>	<b>1 077 601</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>392 490</b>	<b>1 281 068</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France COMPETENCES	2 392 239		2 392 239	3 372 897	Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	3 367 500		3 367 500	1 000 000	Charges à payer pour engagements de financement de formation	16 122 863	15 380 153
Adhérents et comptes rattachés					Dettes Fournisseurs	59 573	125 503
Autres créances	28 768		28 768	24 424	Dettes fiscales & sociales	284 147	351 774
Valeurs mobilières de placement	18 526 438		18 526 438		Autres dettes	9 652	20 812
Disponibilités					Fonds réservés remboursables		
Comptes de liaison Moyens communs				1 433 776	Comptes de liaison Moyens communs		934 381
Comptes de liaison Entre dispositifs				14 181 483	Comptes de liaison Entre dispositifs	3 799 737	
Charges constatées d'avance	21 330		21 330	24 914	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>24 336 275</b>		<b>24 336 275</b>	<b>20 037 493</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>20 275 972</b>	<b>16 812 622</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>26 566 297</b>	<b>-1 227 201</b>	<b>25 339 096</b>	<b>21 115 094</b>	<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III)</b>	<b>25 339 096</b>	<b>21 115 094</b>

SECTION CIF CDI  
 Bilan au 31 décembre 2020 avant affectation

ACTIF	2020		2019		PASSIF	2020	2019
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	4 152 759	4 548 379
Immobilisations corporelles					Résultat de l'exercice	-2 472 378	-395 620
Immobilisations financières					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					<b>TOTAL I</b>	<b>1 680 381</b>	<b>4 152 759</b>
					<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
					Engagements de financement de formation		
					Charges de formation		
					Autres	410 195	
<b>TOTAL I</b>					<b>TOTAL II</b>	<b>410 195</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France COMPETENCES					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions				269 720	Charges à payer pour engagements de financement de formation	353 557	1 429 819
Adhérents et comptes rattachés				1 797 898	Dettes Fournisseurs		
Autres créances				126 196	Dettes fiscales & sociales		
Valeurs mobilières de placement				17 994 852	Autres dettes		418
Disponibilités	157 121		157 121	116 193	Fonds réservés remboursables		
Comptes de liaison Moyens commu				934 381	Comptes de liaison Moyens communs		1 247 223
Comptes de liaison Entre dispositifs	2 287 011		2 287 011		Comptes de liaison Entre dispositifs		14 409 021
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>2 444 132</b>		<b>2 444 132</b>	<b>21 239 240</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>353 557</b>	<b>17 086 481</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>2 444 132</b>		<b>2 444 132</b>	<b>21 239 240</b>	<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III)</b>	<b>2 444 133</b>	<b>21 239 240</b>



SECTION CIF CDD  
 Bilan au 31 décembre 2020 avant affectation

ACTIF	2020		2019		PASSIF	2020	2019
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette		Valeur nette	Valeur nette
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	7 330 527	7 374 879
Immobilisations corporelles					Résultat de l'exercice	-4 352 795	-44 352
Immobilisations financières					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					<b>TOTAL I</b>	<b>2 977 731</b>	<b>7 330 527</b>
					<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
					Engagements de financement de formation		
					Charges de formation		
					Autres		
<b>TOTAL I</b>					<b>TOTAL II</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France COMPETENCES					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions				1 760	Charges à payer pour engagements de financement de formation	5 554	135 666
Adhérents et comptes rattachés				300 618	Dettes Fournisseurs		
Autres créances				41 826	Dettes fiscales & sociales		133 113
Valeurs mobilières de placement	1 464 679		1 464 679	7 203 965	Autres dettes		15
Disponibilités	5 881		5 881	10 167	Fonds réservés remboursables		
Comptes de liaison Moyens commu					Comptes de liaison Moyens communs		186 553
Comptes de liaison Entre dispositifs	1 512 725		1 512 725	227 538	Comptes de liaison Entre dispositifs		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>2 983 285</b>		<b>2 983 285</b>	<b>7 785 874</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>5 554</b>	<b>455 348</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>2 983 285</b>		<b>2 983 285</b>	<b>7 785 874</b>	<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III)</b>	<b>2 983 285</b>	<b>7 785 874</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

RESULTAT	PTP 2020	CIF CDI 2020	CIF CDD 2020	TOTAL 2020	TOTAL 2019	Variation
CONCOURS DE FRANCE COMPETENCES	17 089 200	68 511	46 872	17 204 583	23 166 921	-5 962 338
- au titre des collectes légales	17 089 200	68 511	46 872	17 204 583	23 166 921	-5 962 338
- au titre de la péréquation						
CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	2 495 000	0	0	2 495 000	1 359 581	1 135 419
SUBVENTION DE FORMATION						
UTILISATION DES FONDSDÉDIÉS						
AUTRES PRODUITS DE FORMATION						
<b>TOTAL PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>19 584 200</b>	<b>68 511</b>	<b>46 872</b>	<b>19 699 583</b>	<b>24 526 502</b>	<b>-4 826 919</b>
Charges de formation	16 506 341	-107 425	-102 864	16 296 052	19 047 476	-2 751 424
Reversement au titre des disponibilités excédentaires				0	0	0
Reports en fonds dédiés				0	0	0
Autres charges de formation	0			0	0	0
<b>TOTAL CHARGES DE FORMATION</b>	<b>16 506 341</b>	<b>-107 425</b>	<b>-102 864</b>	<b>16 296 052</b>	<b>19 047 476</b>	<b>-2 751 424</b>
<b>TOTAL I - RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION</b>	<b>3 077 859</b>	<b>175 935</b>	<b>149 737</b>	<b>3 403 531</b>	<b>5 479 026</b>	<b>-2 075 495</b>
Subvention de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Transferts de charges	130 939	1 096	123	132 158	332 370	-200 211
Reprises de provisions pour risques et charges	37 182	1 318	147	38 647	124 450	-85 803
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	3 489	-3 489
Autres produits	1 888	67	7	1 962	137	1 825
<b>TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>170 009</b>	<b>2 481</b>	<b>277</b>	<b>172 767</b>	<b>460 446</b>	<b>-287 679</b>
Autres achats et charges externes	308 257	10 924	1 221	320 403	494 311	-173 908
Impôts et taxes	101 274	3 589	401	105 265	171 771	-66 506
Charges de personnel	1 129 790	40 039	4 476	1 174 305	1 865 291	-690 986
Dotations aux amortissements et provisions	84 077	2 980	333	87 390	96 602	-9 213
Reports en fonds dédiés				0	0	0
Autres charges	32 644	1 157	129	33 930	216 368	0
<b>TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 656 042</b>	<b>58 689</b>	<b>6 561</b>	<b>1 721 292</b>	<b>2 844 343</b>	<b>-1 123 051</b>
<b>TOTAL II : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1 486 034</b>	<b>-56 208</b>	<b>-6 284</b>	<b>-1 548 525</b>	<b>-2 383 897</b>	<b>835 372</b>
<b>TOTAL III : RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>1 591 825</b>	<b>119 727</b>	<b>143 453</b>	<b>1 855 006</b>	<b>3 095 129</b>	<b>-1 240 123</b>
PRODUITS FINANCIERS	69 524	2 464	275	72 264	37 332	
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	18 339	
<b>TOTAL IV : RESULTAT FINANCIER</b>	<b>69 524</b>	<b>2 464</b>	<b>275</b>	<b>72 264</b>	<b>18 993</b>	<b>53 270</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 320	309 515	296 336	607 171	63 228	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-3 978	2 903 496	4 792 794	7 692 314	591 515	
<b>TOTAL V : RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 298</b>	<b>-2 593 982</b>	<b>-4 496 458</b>	<b>-7 085 142</b>	<b>-528 287</b>	<b>-6 556 855</b>
IMPOT SUR LES BENEFICES (VI)	16 594	588	66	17 248	8 948	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (III + IV + V - VI)</b>	<b>1 650 054</b>	<b>-2 472 378</b>	<b>-4 352 795</b>	<b>-5 175 121</b>	<b>2 576 888</b>	<b>-7 752 008</b>